

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014  
Réception par le Prefet : 18/03/2014  
Publication : 20/03/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-6-8

Séance du vendredi 14 mars 2014

### BUDGET PRIMITIF 2014

### POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de répartir les AP votées en DM2 2013 du programme d'investissement F244 comme suit :
- d'inscrire des crédits de paiement d'investissement d'un montant total de 2 M€ comme suit :
  - 1,2 M€ sur le programme F243 ;
  - 0,8 M€ sur le programme F244,

Libellé programme	Code programme	CTV	Nouvelle répartition d'AP (M€)
CTV2	29021	Piemont Val d'Argent Pays Welche	5,0
CTV2	29022	Colmar Fecht et Ried	5,7
CTV2	29023	Thur et Doller	2,0
CTV2	29024	Florival-Vignoble Plaine du Rhin	8,8
<b>TOTAL</b>			<b>21,5</b>

- de répartir l'autorisation d'engagement « contrat » pluriannuelle de 4 318 800 € votée dans le cadre de la DM2 2013 pour la participation statutaire du Département aux budgets des syndicats mixtes sur le programme F844, dans le cadre des secteurs spécifiques « politique montagne » des CTV 2014-2019 comme suit :

Libellé programme	Code programme	CTV	Nouvelle répartition de l'AE ME
CTV2	29081	Piémont Val d'Argent Pays Welche	652 400
CTV2	29082	Colmar Fecht et Ried	1 096 600
CTV2	29083	Thur et Doller	1 170 600
CTV2	29084	Florival-Vignoble Plaine du Rhin	1 399 200
<b>TOTAL</b>			<b>4 318 800</b>

➤ d'inscrire des **crédits de paiement de fonctionnement** d'un montant total de 655 000 € comme suit :

- 606 260 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, sur le programme F844, comme ci-dessous :

CTV	Syndicats mixtes	TOTAL €
Piémont Val d'Argent Pays Welche	Vallée de Munster	154 000
Colmar Fecht et Ried	Markstein Gd Ballon	196 500
Thur et Doller	Lac Blanc	91 360
Florival-Vignoble Plaine du Rhin	SMIBA	164 400
	<b>TOTAL</b>	<b>606 260</b>

- 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne, sur le programme F744,
- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement, sur le programme F744,
- 8 000 € sur le programme F644, chapitre 011, fonction 94, nature 6281 pour la cotisation 2014 à l'ANEM.

➤ de donner délégation à la Commission permanente

- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
- pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
- pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions